



PROCÈS-VERBAL BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022

L'an 2022, le 12 Septembre à 19:00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Sézanne - Sud-Ouest Marnais s'est réuni au siège de la collectivité à Anglure – Promenade de l'Aube, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAURENT Cyril, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit ou par voie électronique aux membres du Bureau Communautaire le 07/09/2022.

Présents : M. LAURENT Cyril, Président, M. BASSAC Benoît (arrivée à 19h15), Mme BRIER Angélique, M. CACCIA Jean-Paul, Mme CAIN Patricia, Mme CARTON Dany, M. DUFOUR Olivier, M. DUPONT Thierry, M. ESPINASSE Frédéric, M. FESSARD Noël, M. LAHAYE José, Mme LASSEAUX Annick, Mme LEROY Brigitte, M. MARTIN Bruno, M. ORCIN Frédéric, M. POUZIER Claude, M. VALENTIN Patrice

Excusés : Mme COULON Annie, M. GERLOT Yves

Absents ayant donné procuration : M. COUTENCEAU Nicolas à M. DUPONT Thierry, M. GOMES DE PINHO Daniel à M. LAHAYE José

Absents : M. AGRAPART Jean, M. BATONNET Jean-Luc, M. BENOIST Jean-Louis, Mme CABARTIER Karine, M. GRUAT Cyrille, M. HEWAK Sacha, M. LEGLANTIER Jean-Christophe, Mme ROYER Patricia, M. THUILLIER Jean-François

A été nommée secrétaire de séance : Mme BRIER Angélique

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	17	19

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	17	19
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 19		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet le procès-verbal au vote.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

BC2022_015 – Déclaration préalable pour mise en peinture du réservoir d'eau potable de Marcilly-sur-Seine

Dans le cadre de sa compétence eau potable, la CCSSOM procède actuellement aux travaux de réhabilitation du réservoir tour d'eau potable de Marcilly-sur-Seine.

Pour les finaliser, il est prévu une remise en peinture de ce réservoir (en concertation avec la commune de Marcilly-sur-Seine) qui nécessite le dépôt d'une déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme.

Il revient au Bureau Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer et déposer la déclaration préalable en mairie de Marcilly-sur-Seine.

Vu la délibération D2020-0060 du 20 juillet 2020, donnant délégation au Bureau Communautaire pour le dépôt des autorisations d'urbanisme ;

Considérant que la CCSSOM doit procéder à la mise en peinture du réservoir d'eau potable de Marcilly-sur-Seine, dans le cadre des travaux de réhabilitation ;

Considérant qu'il est nécessaire de déposer une déclaration préalable ;

Après l'exposé de Monsieur le Président et après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer et déposer une déclaration préalable en Mairie de Marcilly-sur-Seine.

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet la délibération au vote.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	17	19
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 19		
Contre : 0		
Abstention : 0		

BC2022_016 – Approbation du marché de travaux de la rue des Monts à Clesles

Dans le cadre de sa compétence voirie, la CCSSOM a lancé un marché de travaux, destiné à réaliser des travaux sur la rue des Monts à Clesles, pour lequel deux entreprises ont déposé une offre.

Suite à l'ouverture des plis constatant l'offre de ces deux entreprises et après analyse par les services de la CCSSOM, il est proposé de sélectionner l'entreprise la mieux-disante.

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2194-1, R2194- et R2194-5 ;

Vu le rapport d'analyse des offres rédigé par les services de la CCSSOM ;

Considérant que la CCSSOM a lancé une consultation afin de retenir une entreprise pour la réalisation des travaux objet du marché, avec pour critères de sélection la valeur technique de l'offre (60%) et le prix de la prestation (40%) ;

Considérant que cette consultation comporte un lot unique ;

Après l'exposé de M. Frédéric ESPINASSE, Vice-Président en charge de la voirie, de l'urbanisme et de la commande publique et après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- approuve la proposition de l'entreprise COLAS pour un montant de 114 867 € HT, soit 137 840,40 € TTC ;
- autorise Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement avec le candidat retenu ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget principal de la CCSSOM, exercice 2022.

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet la délibération au vote.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	17	19
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 19		
Contre : 0		
Abstention : 0		

FIN DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTIONS DIVERSES

Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Les entreprises ATS et SEZADIS ont demandé un dégrèvement de la TEOM. Il est possible que l'aérodrome de Sézanne-Saint-Rémy en fasse également la demande.

Monsieur le Président donne lecture de la réponse ministérielle.

M. Thierry DUPONT, Vice-Président en charge du développement durable, de la collecte et du traitement des déchets ménagers, explique que c'est un sujet sensible ; cela revient à mettre le doigt dans l'engrenage.

Si la collectivité accorde des exonérations, d'autres entreprises réclameront aussi une réduction de la taxe ce qui engendra des charges supplémentaires pour les ménages.

M. Patrice VALENTIN, Maire de la commune d'Esternay, explique que la société CDPO sollicite une baisse de la TEOM depuis 10 ans et que la CCSSOM n'a jamais vraiment analysé la question d'un point de vue industriel mais davantage sous l'angle des ménages.

De plus, il rappelle qu'il existe la possibilité de mettre en place une Redevance d'Enlèvement Ordures Ménagères (REOM).

M. DUPONT déclare que le système actuel a ses avantages et ses inconvénients mais qu'au moins il n'est pas « lourd ».

Le Bureau Communautaire s'oppose aux exonérations et dégrèvements : il faudrait effectuer un travail plus large et plus approfondi sur l'ensemble des entreprises et sur les répartitions.

Ainsi, Monsieur le Président propose la réponse suivante : « les élus n'envisagent pas d'autoriser des exonérations cependant une réflexion plus large sur le coût du service à plus longue échéance sera menée ».

Reversement de la Taxe d'Aménagement (TA)

Le sujet du reversement de la TA par les communes à la CCSSOM est abordé.

M. GOMES DE PINHO Daniel, Conseiller délégué à l'assainissement collectif et non collectif, rappelle que les communes perçoivent des TA sur les parkings extérieurs dont elles ont la charge.

M. Claude POUZIER, Maire de la commune de Mœurs-Verdey, soulève la problématique de celles qui ne l'ont pas instituée.

Après échange, le Bureau Communautaire ne souhaite pas le reversement de la TA au profit de la CCSSOM. Il y a trop de cas de figures différents : communes sans TA, taux différents, pas d'information de la part de la Direction Départementale des Territoires sur les montants etc.

Sobriété énergétique

Les premiers chiffres sont inquiétants : le budget 2021 indiquait un montant de 200 000€ pour les frais l'électricité et 200 000€ pour ceux du gaz. On estime une augmentation de + 1 200 000€ de dépenses supplémentaires.

Monsieur le Président énonce les mesures qui pourraient être prises : relamping, panneaux solaires. Il va falloir (ré)agir fort et vite pour adopter les bonnes habitudes.

La question très sensible de la consommation d'énergie dans les piscines (bébés nageurs) et les gymnases est soulevée.

Eco Finance

Monsieur le Président présente la prestation de réactualisation des bases de foncier à la place des services fiscaux. Il ajoute que la Direction Générale des Finances Publiques valide le projet.

Ce serait le bon moment pour faire cela : les communes seraient gagnantes et les services fiscaux se financeraient sur le retour du produit fiscal.

Les élus rappellent que ce travail était encore récemment réalisé par les Commissions Communales des Impôts Directs (CCID).

Le forfait de l'audit qui s'élève à 2500€ serait réglé par la CCSSOM : le Bureau Communautaire donne son accord.

Maison de santé

Un nouveau médecin est arrivé à la maison de santé et la climatisation a été installée.

Ligne FRET Oiry-Esternay

La lettre d'intention à la participation de la ligne FRET a été signée avec la Région Grand-Est à la Foire de Châlons-en-Champagne.

Crèche d'Esternay

Monsieur le Président affirme qu'on fera le nécessaire pour ne pas perdre les subventions. C'est un beau projet, reconnu par les différents partenaires. Il ajoute que cela créera un superbe maillage entre nos bourgs, fait assez inédit sur le territoire.

On rappelle les enjeux de fouilles archéologiques : la collectivité ne peut pas se permettre un nouveau projet surévalué comme la maison de santé.
Les études de sol ont été réalisées sur la zone.

M. VALENTIN annonce le départ à la retraite d'un médecin d'Esternay au 21 décembre 2022. Certes, la mutualité française apportera son aide à la commune d'Esternay mais celle-ci ne trouvera jamais un praticien qui travaille à l'ancienne à savoir qui se rend chez les patients les plus âgés et les moins mobiles. Se pose alors la problématique de la mobilité de cette population. Une réflexion avec le Docteur LACHERAY sera menée et la commune est décidée à investir dans un véhicule pour pallier ce problème de mobilité.

Fête du livre à Esternay

La prochaine fête du livre aura lieu le 3 octobre prochain à la Maison du Temps libre : de beaux partenariats sont prévus.

Vélo-Voie

M. Jean-Paul CACCIA, Maire de la commune de Conflans-sur-Seine, annonce qu'il organisera une réunion le 16 septembre 2022 pour réfléchir sur la vélo-voie, en particulier sur la liaison Romilly-sur-Seine / Marcilly-sur-Seine vers les forêts.

La CCSSOM, de son côté, réunira les maires concernés le 4 octobre.

M. Bruno MARTIN, Vice-Président en charge des équipements culturels, sportifs et de la mutualisation, provoque la discussion du ramassage des pneus. Oui pour une opération à l'automne mais elle doit rester ponctuelle et il n'est pas prévu de l'intégrer au marché de ramassage des ordures.

Le Président clôture la séance à 20h30 et remercie les participants.

La prochaine réunion du Bureau Communautaire est prévue le lundi 17 octobre 2022 à 19h00.

Le Président,

Cyril LAURENT

